



Laura Virleux
25 ans, Asnières-sur-Seine (92)
Auto-entrepreneuse



LP: PHILIPPE DE POULPQUET

Paris (XII^e), hier matin.
Gérald Darmanin
à répondu à sept
de nos lecteurs lors
d'une visioconférence.

FACE AUX LECTEURS

« 1,6 million de salariés sont déjà en chômage partiel »

Gérald Darmanin, le ministre de l'Action et des Comptes publics, a évoqué avec sept de nos lecteurs, tous chefs d'entreprise et confinés chez eux pour certains, le fonds de solidarité, le report des charges, ou encore la prime défiscalisée.

MAINTENIR L'EMPLOI ET AIDER LES SALARIÉS

« J'invite les consommateurs à acheter français »

Le contexte

Amandine a dû fermer son restaurant et Françoise son cabinet d'esthéticienne. Jérôme continue de livrer ses colis, André de servir les clients de sa pharmacie. Quant aux autres, ils télétravaillent à la maison, autant que faire se peut. Inquiets pour la survie de leur entreprise et les emplois de leurs salariés, préoccupés par la reprise économique qu'ils espèrent rapide, nous leur avons proposé de poser toutes leurs questions au ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin. Hier matin, à l'heure du confinement imposée par le gouvernement, ces sept lecteurs — tous indépendants ou petits patrons — ont balayé, en visioconférence, les sujets qui les concernent : chômage partiel, aide de 1500 € du fonds de solidarité, reports de charges, prime défiscalisée pour les salariés, plan de relance de notre économie... Pendant une heure et demie, installé dans une salle de réunion de Bercy, Gérald Darmanin a tenté d'apporter des réponses claires aux inquiétudes de nos lecteurs.

CYRILLE VUE

Je n'ai pas eu de retour à la suite de ma demande de chômage partiel pour les deux tiers de mes salariés. Sera-t-elle acceptée ?

GÉRALD DARMANIN

Toutes les entreprises ont accès au chômage partiel, qui sera pris en charge par l'Etat. Elles doivent faire leur demande aux directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) qui vérifieront si l'entreprise est fermée, si l'activité a chuté fortement ou si les conditions sanitaires ne sont pas réunies pour faire travailler les salariés. Aujourd'hui, 1,6 million de salariés sont déjà en chômage partiel et seules les demandes de 28 entreprises ont été refusées. Dans les faits, si sous quarante-huit heures la Direccte ne vous

a pas répondu, c'est que votre demande est acceptée.

AMANDINE CHAINOT
Si la crise sanitaire se poursuit au-delà du 15 avril, le gouvernement pourra-t-il prendre en charge le chômage partiel ?

Oui. Les mesures sont valables pendant tout le confinement. Nous avons prévu 8,5 milliards d'euros. Mais il faudra peut-être mettre plus d'argent.

ANDRÉ PETTON

Je souhaite verser la prime de 1000 € à mes salariés mais je n'ai pas d'accord d'intéressement dans ma pharmacie. Puis-je le faire malgré tout ?

Tout à fait. Nous avons retiré, pendant la crise, l'accord d'intéressement comme condition requise pour verser la prime de 1000 €, défiscalisée et

désocialisée pour les entreprises de moins de 250 salariés. Vous pouvez donc leur verser la prime jusqu'au 31 août car nous avons rallongé le délai.

AMANDINE CHAINOT
Le gouvernement soutient la grande distribution. Mais une aide aux producteurs est-elle envisageable ?

Toutes ces entreprises sont éligibles au chômage partiel, au report de charges, au décalage du loyer, au prêt garanti par l'Etat... Mais nous avons également demandé à la grande distribution, avec le ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume, qu'elle puisse se fournir en priorité chez les producteurs français. Nous essayons de faciliter le transport des marchandises et de trouver de la main-d'œuvre. Quant aux consommateurs, qui ont un rôle à jouer dans cette crise,

je les invite à acheter des produits français.

ANDRÉ PETTO
Ma femme de ménage ne vient plus depuis le confinement. Puis-je la déclarer en chômage partiel ?

Oui. Comme les assistantes maternelles, elles peuvent en bénéficier. Concrètement, vous devez payer 80 % du salaire net que vous versez d'habitude à votre employée à domicile et vous serez remboursé par l'Urssaf, après avoir rempli un document

disponible sur Pajemploi ou le Cesu dès lundi. Il faudra que votre aide à domicile atteste sur l'honneur qu'elle n'a pas travaillé chez vous.

JÉRÔME PIMOT
Est-il indispensable de maintenir des livraisons de confort, malgré les risques encourus par les salariés ?

Il y a sûrement des gens qui font des livraisons de confort et il faut le regretter et les décourager d'en faire. Mais il y a aussi des gens très isolés, ou qui terminent leur journée tardivement, qui ont besoin de livraisons de marchandises. Je sais que vous êtes, comme les forces de police, les douaniers, les caissières ou les transporteurs, en première ligne. Mais il n'est pas question d'empêcher l'activité de telle ou telle entreprise qui respecte les consignes sanitaires.

«
Pour le chômage partiel, nous avons prévu 8,5 milliards d'euros



Cyrille Vue
48 ans, Saint-Leu-la-Forêt (95)
Chef d'entreprise



Françoise Roperz
53 ans, Sannois (95)
Esthéticienne



Sébastien Govaert
36 ans, Alès (30)
Patron d'une entreprise de BTP



Jérôme Pimot
50 ans, Paris
Livreur



Amandine Chaignot
40 ans, Paris
Restauratrice



André Petton
60 ans, Villecresnes (94)
Pharmacien

SOUTENIR LES INDÉPENDANTS ET LES ENTREPRISES

« On a essayé de parer au plus pressé »

FRANÇOISE ROPERZ
Sur quel chiffre d'affaires sera calculé l'aide de 1500 € ? Tout le monde sera-t-il éligible ?

Toutes les entreprises – que l'on soit un microentrepreneur ou une petite PME – qui enregistrent moins de 1 million d'euros de chiffre d'affaires et dont la perte est de 70 % depuis mars 2019 auront le droit à cette aide. Le mécanisme pourra être prolongé si la crise se poursuit. Le 31 mars, sur le site des impôts, vous aurez juste à remplir un formulaire extrêmement simple et le versement sera fait trois jours après.

JÉRÔME PIMOT
Pour bénéficier de cette aide, il faut avoir une baisse de 70 % de son chiffre d'affaires en mars. Or, le confinement a démarré mi-mars. Pourquoi le calcul ne se fait donc pas sur une baisse de 50 % du chiffre d'affaires ?

Il n'y a pas de solution miracle. Mais l'Etat fait déjà un effort considérable. Nous essayons d'aider les dizaines de milliers d'entreprises les plus en difficulté. Près d'un million d'entreprises pourront bénéficier de ce dispositif.

LAURA VIRLEUX
Le gouvernement promet un report de charges sociales et fiscales. Mais il n'est pas garanti que mon activité me permette de le financer à terme. Ne peut-on pas compter sur une annulation ?
On a essayé de parer au plus pressé en mettant en place le report de charges pour toutes les entreprises. Nous verrons ce que nous ferons à la sortie de cette crise, mais une annulation ne peut pas être générale.

SÉBASTIEN GOVAERT
Vous avez reporté les charges de mars. Est-il possible de reporter aussi le paiement de la TVA ?

J'ai donné des consignes pour pouvoir examiner avec bienveillance les cas d'entreprises qui sont dans l'impossibilité de reverser la TVA, voire de la déclarer. En revanche, les entreprises qui, en mars, auront de la TVA – la grande distribution, par exemple – doivent la rendre car c'est bien cet argent qui nous permet de faire le fonds d'indemnisation ou de pouvoir supporter d'autres reports de charges.

AMANDINE CHAIGNOT
Les assurances ne veulent pas prendre en charge la perte d'exploitation de mon restaurant. Le gouvernement entend-il leur donner des consignes ?

Le ministère de l'Economie discute beaucoup avec le secteur des assurances. Il faut dire que les pandémies n'étaient pas prévues dans les contrats. C'est donc à leur bon droit qu'aujourd'hui les assureurs disent : « Vous ne m'avez pas payé pour couvrir ce risque-là. » Cependant, avec Bruno Le Maire (NDLR : le ministre de l'Economie et des Finances) nous avons insisté et les compagnies d'assurances ont déjà accepté de faire un premier pas, en versant 200 millions d'euros dans le fonds d'indemnisation. Mais il faut sans doute qu'elles aillent plus loin, et nous y travaillons.

FRANÇOISE ROPERZ
Un chef d'entreprise ou un indépendant pourrait-il payer ses fournisseurs en 3, 4 ou 5 fois ?

Aujourd'hui, il n'y a pas d'obligation, il s'agit purement d'une relation entre deux acteurs privés. Mais nous encourageons les entreprises – celles qui le peuvent – à continuer de payer leurs fournisseurs pour que l'argent circule. Si chacun reste en vase clos, la crise économique va s'aggraver.



LP/PHILIPPE DE POULPQUET

« Nous encourageons les entreprises qui le peuvent à continuer de payer leurs fournisseurs pour que l'argent circule »

ENTRETIEN COORDONNÉ PAR
AURÉLIE LEBELLE
ET MATTHIEU PELLOLI

« Les banques françaises n'ont plus d'activités dangereuses [...]. Les dépôts des Français sont en sécurité. »



LP/PHILIPPE DE POULPQUET

REDÉMARRER L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

« La baisse d'impôt sur le revenu n'est pas remise en cause »

CYRILLE VUE
Lorsque nous serons sortis de la crise sanitaire, comment imaginez-vous la reprise économique ?

Nous commençons à réfléchir à l'après, même si nous n'en connaissons pas encore les contours. Tout d'abord, nous devons réfléchir à la façon de faire revenir sur notre sol les productions les plus essentielles à la souveraineté de la nation. Je pense par exemple à la production de médicaments et à celle des masques. Ensuite, il faudra poursuivre la relance économique : le président de la République l'a fait en baissant les impôts, je pense que c'est ce qu'il faudra continuer à faire.

FRANÇOISE ROPERZ
Y a-t-il une possible remise en cause des baisses d'impôts octroyées depuis janvier ?

La baisse d'impôt sur le revenu n'est pas remise en cause. Et revenir sur la suppression de la taxe d'habitation n'est pas à l'ordre du jour. Il faut éviter les systèmes « shadow-ciens » : donner de l'argent pour le reprendre en impôts, ça crée des tuyaux et désresponsabilise une partie de l'activité économique.

LAURA VIRLEUX
Etes-vous inquiet de voir la dette française s'envoler et dépasser les 100 % du PIB ?
La dette peut se comprendre si

on a les moyens de la rembourser. C'est notre cas et c'est pour cette raison que nous continuons à emprunter sur les marchés à des taux très bas, afin de financer les aides que nous essayons de mettre en place. En 2019, nous étions passés d'une dette à 98,8 % du PIB à une dette à 98,1 %. De main, nous allons dépasser les 100 %, vous avez tout à fait raison. Hélas, nous avons changé de dimension en quelques semaines. La France peut se permettre pendant quelque temps d'avoir une dette à ce niveau, mais il faudra retrouver le chemin d'une dette en dessous de 100 % du PIB.

SÉBASTIEN GOVAERT
Avec la crise économique, nous allons dépasser les 3 % de déficit du PIB. Est-ce un problème ?

En période de crise, non. Si je suis pour la rigueur de gestion en temps calme, c'est justement pour ne pas avoir à lésiner dans un moment comme celui-ci. Par le passé, nous sommes parvenus à baisser très fortement le déficit, à retrouver des marges de manœuvre. Parfois les Français nous en ont voulu de leur demander des efforts, j'ai pris moi-même quelques décisions impopulaires... Mais c'est parce que nous avons fait des efforts depuis trois ans qu'aujourd'hui nous pouvons

nous permettre un plan de 35 milliards d'euros (Mds€) de trésorerie et de 10 Mds€ pour le chômage partiel et pour l'hôpital sans être attaqués sur les marchés financiers.

ANDRÉ PETTON
Peut-on imaginer une montée au capital d'Air France ? D'autres nationalisations sont-elles prévues ?

S'il faut prendre des mesures de protection de nos fleurons industriels, nous les prendrons. S'il faut aller jusqu'à la nationalisation de certaines entreprises, nous le ferons à la demande du président de la République. Nous sommes aussi très attentifs à ce qu'il n'y ait pas de profiteurs de guerre. Qu'il n'y ait pas d'enrichissement indu ou que des fonds vulturs ne viennent pas prendre des participations dans de grandes entreprises françaises.

SÉBASTIEN GOVAERT
Certains Français s'inquiètent pour leurs économies. Nos banques sont-elles solides ?

Oui, tout à fait, notamment depuis la réforme bancaire menée au lendemain de la crise de 2008. Les banques françaises n'ont plus d'activités dangereuses comme cela a pu être le cas par le passé. Les dépôts des Français sont en sécurité, personne ne perdra ses économies durant cette crise.